

**Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances**  
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : **de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse**

Crédit : **3'600'000 francs**

Année : **2024**

Objet : **Besoins supplémentaires pour les cours interentreprises cantonaux**

Programme(s) : F02 Enseignement secondaire II et formation continue

Nature(s) : 363600 Cours interentreprises - subvention pour la formation de base

Nombre de postes : N/A

Motifs-détails : Dans le cadre de l'apprentissage dual, les trois piliers de la formation sont : la formation professionnelle en entreprise, la formation théorique en école et les cours interentreprises (CIE).

L'organisation des CIE incombe aux associations professionnelles en respect de la loi sur la formation professionnelle (C 2 05) et de son règlement d'application (C 2 05.01).

Pour l'exercice 2024, les besoins supplémentaires concernent :

1) Besoins supplémentaires concernant l'année scolaire 2023-2024

Dans le contexte de déménagement d'une vingtaine de CIE en CFC et AFP sur les sites de Spark (ex. hôtellerie et restauration, automobile, véhicules lourds, carrosserie, gypserie-peinture, coiffure, commerce) ainsi que de Tourbillon (ex. constructeurs métalliques, installateurs en chauffage, ferblantiers, installateurs sanitaires), toutes les associations professionnelles ont été rencontrées, courant 2023, afin de faire un point de situation sur leurs coûts réels, permettant ainsi d'objectiver la ligne budgétaire des CIE.

Les informations récoltées ont fait état d'effectifs en augmentation pour chacune des professions qui organisent et dispensent leurs cours à Genève.

En outre, des coûts supplémentaires ont été identifiés, d'une part, suite à l'augmentation importante du prix des matières premières (ex. domaines construction et technique) et, d'autre part, suite au rapatriement et dispense de nouveaux CIE à Genève (ex. professions d'aide-constructeur métallique, d'aide en technique du bâtiment, conducteurs de véhicules légers et lourds à Genève organisés par l'ASTAG).

*Le dépassement budgétaire est estimé à 2.6 millions de francs.*

2) Augmentation des besoins de l'année scolaire 2024-2025

Enfin, la durée des CIE s'est trouvée rallongée, suite à la révision de différentes ordonnances fédérales.

Cela engendre une augmentation de plus d'un quart des jours CIE dispensés à Genève, impactant les montants versés aux associations professionnelles dans le courant de l'automne 2024 pour le premier semestre de l'année scolaire 2024-2025.

*Le dépassement budgétaire est estimé à 1 million de francs.*

Conseil d'Etat :



20 novembre 2024

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. M.', written over a horizontal line.

**Décision de la commission des finances :**

Accord		Date :
Refus		Signature :